

ASADHO

B.P.16737
KINSHASA 1

R.D. Congo

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
African Association for the Defence of Human Rights



A/R.



Kinshasa, le 27 Avril 2020

A Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation
de et à KINSHASA/GOMBE

N/Réf: 010 /ASADHO/CE/JCK/FD/2020

Concerne : Dénonciation

Monsieur le Procureur Général :

L'Association Africaine de défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, est très préoccupée par la situation qui prévaut dans la province de Haut-Uélé où certains responsables politiques dilapident des fonds publics destinés au développement des Entités Territoriales Décentralisées, sans être inquiétés par la justice.

Conformément à l'article 242 du Code minier, une partie de la redevance minière, soit 15%, est versée par le titulaire du droit minier sur un compte désigné par l'entité territoriale décentralisée dans le ressort de laquelle s'opère son exploitation minière. En exécution de cette disposition, la société KIBALI GOLD MINES verse des sommes d'argent importantes auprès des entités territoriales de la province de Haut-Uélé dont les secteurs (Kibali et Mangbutu) et les chefferies (Marimanza, Logo ngambi, Logo dona)

Il nous revient de plusieurs sources dont celles de la société civile et des députés provinciaux que le Président de l'Assemblée Provinciale, Monsieur AFOUNDE SUMBU AFONGENDA, avec l'appui de certains élus nationaux de cette province, aurait récupéré auprès des responsables des entités territoriales indiquées ci-dessus des sommes d'argent allant jusqu'à 100.000 USD, en leur promettant de peser de tout son poids pour qu'aucun contrôle

*Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes (Genève), à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples (Banjul) et Membre du Réseau OMCT/SOS Torture.

ASADHO - Bureau National : 83, avenue Assosa, Commune de Kasavubu, Kinshasa.

Kinshasa/Gombe, R.D. Congo

Tel. (00243) 81 17 29 908

E-mail : asadho@asado.fr

Site web : <http://www.asadho-ido.net>

4

parlementaire ne soit organisé sur la gestion des fonds provenant de la redevance minière versée par KIBALI GOLD MINES auprès desdites entités.

En date du 16 avril 2020, par une lettre adressée au Gouverneur de province, quatre élus provinciaux s'étaient déjà inquiétés au sujet de l'opacité qui caractérise la gestion de la quotité de 25% de la redevance minière que le Gouvernement provincial reçoit de la même société KIBALI GOLD MINES. Le Gouverneur de province, Monsieur BASEANE NANGAA, est directement mis en cause dans la gestion de cette manne financière destinée au développement de la province. Fort de sa position, le Gouverneur de province s'oppose à tout contrôle parlementaire sur sa gestion et particulièrement sur la gestion des fonds provenant de la redevance minière. Une attitude qui énerve les lois de la République.

Cette situation a été déjà déplorée tant par certains députés provinciaux que par les organisations de la société civile dont la Coordination de la société civile de Haut Uélé, mais sans qu'aucune poursuite judiciaire n'ait été déclenchée.

L'ASADHO dénonce auprès de votre autorité cette situation dans le souci d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire ; portant sur l'utilisation de la redevance minière perçue par la province de Haut Uélé ; à charge des messieurs AFOUNDE SUMBU AFONGENDA et BASEANE NANGAA respectivement Président de l'Assemblée Provinciale et Gouverneur de province.

Pour nous, il est plus qu'urgent que les personnes qui dilapident les ressources financières prévues par la loi et affectées au développement des populations locales répondent de leurs actes en justice.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de nos sentiments de profond respect.

Pour l'ASADHO

Me Jean Claude KATENDE

Président National.

